

Plan du SCFP pour consolider les réseaux publics d'aqueducs et d'égouts

This document is also available in English.

Le Syndicat canadien de la fonction publique est le plus grand syndicat du Canada. Il représente plus d'un demi-million de femmes et d'hommes qui travaillent dans les secteurs des municipalités, de la santé, de l'éducation, des services de l'électricité, des services sociaux, des bibliothèques, des garderies, des transports, des services d'urgence et du transport aérien.

Pour information, communiquez avec le :

*Syndicat canadien de la fonction publique
Bureau national
21, rue Florence
Ottawa K2P 0W6*

*Téléphone : (613) 237-1590
Télécopieur : (613) 237-5508
Courriel : courrier@scfp.ca
Site Web : scfp.ca*

Mai 2004

Une eau propre, sûre et à coût abordable est essentielle à la santé et au bien-être des gens. Depuis 1997, le SCFP mène une campagne pour garder publiques la propriété et l'exploitation des services des eaux et des eaux usées. Nous avons lutté contre la privatisation sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de contrats d'exploitation et de gestion à court terme, de partenariats public-privé à long terme (P3) ou de la vente complète des actifs de l'infrastructure des eaux.

Nous pouvons être fiers de nos réalisations, mais il est clair que les sociétés transnationales des eaux sont plus décidées que jamais à s'emparer de nos services des eaux et des eaux usées et à utiliser nos ressources hydriques à leur profit.

Il est aussi évident que nous ne pouvons pas limiter notre action à la lutte contre la privatisation. Nous devons également faire campagne pour des réseaux publics des eaux de grande qualité et proposer des solutions aux problèmes de prestation des services des eaux et des eaux usées.

Le présent document énonce la position du SCFP sur la façon de consolider les réseaux publics d'aqueducs et d'égouts du Canada. Il définit les principes que nous défendrons afin que les Canadiennes et les Canadiens aient accès à une eau publique propre et sûre. Et il fait partie intégrante de notre campagne nationale *Fortifier nos collectivités*.

Protection des sources d'eau et environnement

Protection des sources

- ◆ L'une des meilleures façons d'assurer la qualité de l'eau potable est de protéger nos sources d'eau et nos écosystèmes. Les bassins hydrographiques ne sont habituellement pas situés dans les limites des municipalités et il est par conséquent impératif que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux reconnaissent la fragilité de nos ressources hydriques et collaborent à leur protection et à leur mise en valeur. Le SCFP incitera les gouvernements à privilégier cette approche de collaboration.
- ◆ Les municipalités peuvent prendre des mesures pour aider à protéger nos sources d'eau. Par exemple, elles peuvent imposer des règlements en matière d'égout qui limitent les produits toxiques dont on peut disposer dans les systèmes de traitement des eaux usées, de même que des lois anti-pesticides strictes qui empêchent l'entrée de ces substances dans la nappe phréatique. Le SCFP fera la promotion active de ces mesures auprès des municipalités.
- ◆ L'exportation d'eau en vrac à des fins de profit menace nos sources hydriques. L'eau ne doit pas être traitée comme une simple marchandise. L'exportation de l'eau détruit l'environnement et n'aide pas à remédier aux pénuries d'eau qui existent dans d'autres régions du monde. Les dispositions prévues dans l'ALÉNA et d'autres accords commerciaux sont telles que l'exportation ne serait-ce que d'une seule goutte d'eau pourrait avoir des conséquences incalculables. Le Canada doit dès maintenant interdire l'exportation d'eau de quelque source que ce soit au pays et le SCFP appuiera les efforts mis en œuvre pour faire respecter cette interdiction.
- ◆ Le travail au sein de coalitions est la façon la plus efficace d'atteindre ces objectifs. Le SCFP se joindra à des militantes et militants en environnement et à d'autres personnes progressistes dans la société afin d'exiger que des mesures soient prises pour protéger et mettre en valeur les écosystèmes de l'eau.

Les services des eaux doivent rester publics

Non à la privatisation

◆ La propriété et l'exploitation publiques des réseaux d'aqueducs et d'égouts sont essentielles à la protection de l'intérêt public. La privatisation de nos réseaux publics des eaux fera passer les profits avant les gens et la santé publique. Il faut résister aux efforts de privatisation. En outre, l'exploitation et le contrôle des services hydriques déjà privatisés doivent redevenir publics. Le SCFP continuera de lutter contre l'exploitation, le financement et la propriété publics des services de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées par le secteur privé.

Principe du sans but lucratif

◆ Les gouvernements ne doivent pas permettre que les services de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées soient sources de profit. La gestion quotidienne, le contrôle et la propriété des installations et de l'infrastructure des eaux doivent demeurer dans le secteur public et les systèmes hydriques doivent être exploités sans but lucratif.

Lutte contre les accords de commerce et d'investissement

◆ Les accords internationaux de commerce et d'investissement comme l'ALÉNA, la ZLÉA et l'AGCS, facilitent la privatisation des services publics, incluant les services des eaux. En accordant aux sociétés le droit de poursuivre les gouvernements si ceux-ci mettent en œuvre des mesures limitant leurs activités commerciales, les accords commerciaux font passer les droits des entreprises avant ceux des citoyennes et des citoyens. En vertu de ces accords,

lorsqu'un service est privatisé, il devient difficile, sinon impossible, d'en ramener la propriété et le contrôle dans le secteur public. Empêcher des accords commerciaux de s'étendre et lutter contre leurs dispositions les plus dangereuses sont des éléments importants du programme du SCFP pour consolider les systèmes publics des eaux.

Contrôle démocratique

◆ Les réseaux publics des eaux doivent appartenir à la population et être exploités dans son intérêt. Les installations publiques des eaux doivent aussi être gérées de manière à respecter les travailleuses et travailleurs des eaux qui les font fonctionner et à promouvoir les intérêts des citoyennes et des citoyens qui en dépendent. Les gestionnaires et les femmes et hommes politiques responsables des services des eaux doivent rendre des comptes. Le SCFP croit que les citoyennes et les citoyens doivent avoir accès aux instances décisionnelles et avoir le droit d'en appeler de leurs décisions en matière de prix, de qualité, de renouvellement de l'infrastructure et de conservation de l'eau.

Comités Eaux Aguets

◆ Pour garantir un système public des eaux de qualité et lutter contre la privatisation, l'un des meilleurs moyens consiste à s'organiser au niveau communautaire en groupes indépendants de citoyennes et citoyens. Le SCFP continuera de promouvoir la création de comités Eaux Aguets et d'y participer.



La mise en valeur des services publics des eaux

La lutte contre la privatisation n'est qu'un des éléments de notre plan de revitalisation des services publics des eaux. Les gouvernements ont permis (et, dans certains cas, activement favorisé) la détérioration de nos systèmes publics. Nous devons nous mobiliser contre cette détérioration et exiger d'importants changements dans la façon dont nos systèmes des eaux sont exploités, réglementés et financés. Nous devons aussi insister pour que les systèmes publics des eaux assurent la conservation de l'eau.

Normes fédérales en matière d'eau

- ◆ Le Canada doit se doter de règlements plus stricts pour régir les systèmes publics des eaux et ces règlements plus stricts devront être respectés. La tragédie de Walkerton a incité certaines provinces à renforcer leurs règlements. Mais notre eau est toujours régie par une mosaïque de règlements provinciaux qui ne garantissent pas à tous les Canadiens et Canadiennes l'accès à une eau de grande qualité. Le SCFP exigera l'instauration de normes nationales en matière d'eau et l'allocation de ressources fédérales suffisantes pour faire respecter ces normes dans chaque collectivité.

Formation et certification des opératrices et opérateurs

- ◆ Les services municipaux des eaux doivent investir dans leur main-d'œuvre car ce sont les travailleuses et travailleurs des eaux qui font fonctionner nos réseaux publics d'aqueducs et d'égouts. Les municipalités doivent pour cela négocier des salaires équitables et de bonnes conditions de travail. Elles doivent aussi investir dans la formation et la certification de tous les travailleurs et travailleuses des eaux. Le SCFP exigera une meilleure formation des travailleuses et travailleurs des eaux et insistera pour que les coûts de formation soient assumés par l'employeur. Les décisions en matière de formation doivent être

prises conjointement par l'employeur et le syndicat. Les travailleuses et travailleurs ne devraient pas avoir à subir des examens sans avoir d'abord reçu une formation et une préparation adéquates. Tous les frais liés aux examens et à l'octroi de permis, incluant les honoraires, doivent être assumés par l'employeur.

◆ Les exigences et les procédures en matière de formation et d'examens pour les opératrices et opérateurs des eaux et des eaux usées sont régies par des règlements disparates, principalement de compétence provinciale. Le SCFP exigera que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élaborent des programmes uniformes de formation, d'examen et de certification pour tous les opérateurs et opératrices des eaux et des eaux usées. En outre, nous exigerons que ces programmes et règlements canadiens ne soient pas tout bonnement adaptés de ceux en vigueur aux États-Unis.

Financement de l'infrastructure des eaux

◆ Un financement adéquat des réseaux des eaux et des eaux usées doit être restauré et maintenu. Les compressions et le délestage des responsabilités ont accru le fardeau financier des municipalités. Les ententes actuelles en matière de subventions et de prêts sont très insuffisantes et le déficit d'infrastructure du Canada est considérable.

◆ On estime que l'argent nécessaire pour revitaliser l'infrastructure des eaux et des eaux usées pour les quinze prochaines années pourrait atteindre les 90 milliards de dollars. Les niveaux supérieurs de gouvernement doivent accorder une plus grande aide financière, sous forme de subventions et de prêts aux municipalités, surtout à court terme. Le SCFP maintiendra la pression sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour qu'ils accordent plus de financement destiné aux systèmes municipaux des eaux et des eaux usées.

◆ Les communautés des Premières Nations ont des besoins spéciaux en matière de financement des installations des eaux et des eaux usées. Il faut prévoir un financement ciblé important pour aider les communautés des Premières Nations à développer leurs réseaux de distribution de l'eau potable et de traitement des eaux usées et le SCFP appuiera les demandes d'aide des Premières Nations à cet égard.

Gestion financière des services publics des eaux

◆ Les municipalités doivent agir pour assurer une bonne gestion des services des eaux et des eaux usées. Le SCFP exigera que les municipalités adoptent une « approche de cycle de vie » pour l'évaluation et le financement des services et de l'infrastructure des eaux. Les municipalités doivent prévoir des réserves suffisantes pour les rénovations, l'expansion et les réparations à court et à long terme de l'infrastructure des eaux.

Établissement du prix de l'eau

◆ Les municipalités se tournent de plus en plus vers un système de « récupération totale des coûts » pour le financement des réseaux hydriques – un système en vertu duquel le coût total des services est récupéré par l'imposition de frais aux consommateurs d'eau. Le SCFP n'appuie pas le système de la récupération totale des coûts. Notre syndicat croit que les municipalités doivent veiller à ce que les tarifs de l'eau ne deviennent pas un fardeau pour les plus pauvres et que l'eau traitée continue d'être abordable pour tous les résidents et résidentes. Le SCFP croit ce qui suit :

- La quantité d'eau nécessaire pour répondre aux besoins de base quotidiens des gens doit être offerte à un coût nominal.
- S'il faut augmenter les tarifs de l'eau, il faudra le faire de façon graduelle, sans pénaliser les personnes à plus faible revenu.
- Les collectivités plus petites et plus isolées ne sont pas en position de récupérer les coûts d'exploitation et d'infrastructure de l'eau sans pénaliser indûment les personnes à plus faible revenu. Les communautés des Premières Nations en sont certainement un exemple. Ces communautés doivent bénéficier d'une aide financière spéciale des autres niveaux de gouvernement.

Conservation de l'eau

- ◆ Un nombre croissant de municipalités ont recours à des compteurs d'eau pour mesurer la consommation d'eau des ménages et des entreprises et pour promouvoir la conservation de l'eau. Le SCFP reconnaît que les compteurs d'eau peuvent être une façon de mesurer la consommation et de promouvoir la conservation de l'eau.
- ◆ Toutefois, le SCFP croit que l'éducation doit jouer un rôle plus important dans la promotion de la conservation de l'eau.
- ◆ Le comptage d'eau et la facturation sont des fonctions importantes des réseaux publics des eaux et elles ne doivent pas être sous-traitées à des entrepreneurs privés. Le SCFP s'opposera à la sous-traitance de ces services et cherchera à rapatrier à l'interne toutes les activités, nouvelles ou sous-traitées, de comptage d'eau et de facturation.

*L'objectif de la campagne du SCFP **Fortifier nos collectivités** est de restaurer et de renouveler des services publics de qualité et de faire pression pour un investissement public dans une infrastructure publique nécessaire.*

Fort des succès de sa campagne Eaux aguets, le SCFP est déterminé à stopper la privatisation et la sous-traitance des services des eaux et des eaux usées et à améliorer et à étendre les services d'une façon qui soit responsable d'un point de vue social, environnemental et fiscal.

Pour en savoir plus et pour accéder à des ressources additionnelles, allez à collectivités.scfp.ca ou envoyez un courriel à collectivités@scfp.ca.



